

CONTRAT 1110
N/REF : 6/10/2024 0H12 C:003279 I:04384
V/REF : Contrat N°001110 du 14/03/2023

FELICITA

**25 RUE DE L'ETANG AU DIABLE
35760 SAINT GREGOIRE**

IMMEUBLE : FELICITA
LECLERC ST GREGOIRE
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le

12 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : BAC A GRAISSE - TEL : 02 99 36 81 87
MOTIF : REDEVANCE DU 4EME TRIMESTRE
Donneur d'ordre : Mme - RESPONSABLE

ENTRETIEN DU 04/11/2024 :
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE DU BAC A GRAISSES 3 M3
CURAGE CANALISATION AMONT ET AVAL DU BAC
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

4 FOIS/AN
= INTERVENTION A PARTIR DE 8H/8H30

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS GRAISSEUX : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR L'ANNEE 2023

FACTURATION :
la redevance sera facturée 4 fois l'an a l'issue de chaque intervention
et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat
ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2024

Prix de base du contrat : 628,80

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2022 Valeur : 132,3
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 4	Entretien bac a graisse+Rés	4/AN	655,46	163,86
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
3,00	M3 de déchets traités		61,97	185,91
TOTAL H.T.				349,77
T.V.A. a 20,00%				69,95
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>419,72</u>

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.